

(19)



(11)

EP 1 855 963 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:
23.11.2011 Bulletin 2011/47

(51) Int Cl.:
B65D 85/76 *(2006.01)* **B65D 75/68** *(2006.01)*

(21) Numéro de dépôt: **06710406.7**

(86) Numéro de dépôt international:
PCT/IB2006/000331

(22) Date de dépôt: **20.02.2006**

(87) Numéro de publication internationale:
WO 2006/090227 (31.08.2006 Gazette 2006/35)

(54) **DISPOSITIF D'OUVERTURE D'UN EMBALLAGE SOUS FORME DE PORTION TRIANGULAIRE**
VORRICHTUNG ZUM ÖFFNEN EINER VERPACKUNG IN FORM EINES DREIECKIGEN TEILS
DEVICE FOR OPENING A PACKAGE IN THE FORM OF A TRIANGULAR PORTION

(84) Etats contractants désignés:
DE FR IT

(30) Priorité: **28.02.2005 FR 0502020**

(43) Date de publication de la demande:
21.11.2007 Bulletin 2007/47

(73) Titulaire: **Sapal S.A .**
1024 Ecublens (CH)

(72) Inventeur: **MUNIER, Bertrand**
74270 Chaumont (FR)

(74) Mandataire: **Bugnion Genève**
Bugnion S.A.
Conseils en Propriété Industrielle
Route de Florissant 10
Case Postale 375
1211 Genève 12 (CH)

(56) Documents cités:
EP-A- 1 067 062 EP-A- 1 466 831
WO-A-2004/099034 FR-A- 2 597 436
US-A- 4 801 075

EP 1 855 963 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la publication de la mention de la délivrance du brevet européen au Bulletin européen des brevets, toute personne peut faire opposition à ce brevet auprès de l'Office européen des brevets, conformément au règlement d'exécution. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

[0001] L'invention concerne un dispositif d'ouverture facile d'un emballage sous forme de portion triangulaire, ainsi qu'un emballage correspondant et son procédé de fabrication. Elle est particulièrement adaptée au domaine de l'emballage de conditionnement d'un produit alimentaire pâteux, comme du fromage. Nous appellerons par la suite emballage ou portion triangulaire tout emballage comprenant cinq faces, une base et un couvercle de forme s'approchant d'un triangle séparés par trois parois latérales.

[0002] Une première solution de l'art antérieur est décrite dans le brevet FR2597441. Elle concerne un emballage dont la base est une portion d'un disque, de forme se rapprochant d'un triangle isocèle, comprenant deux grands côtés de même longueur correspondant au rayon du disque et un petit côté arrondi correspondant à une partie de la périphérie circulaire du disque. La solution d'ouverture décrite pour ce type d'emballage repose sur une bande de déchirure comprenant une extrémité à saisir, disposée sur l'arête de l'emballage correspondant au centre du disque, se séparant en deux bandes longeant les deux grands côtés de la base triangulaire puis remontant et se terminant vers le haut de la paroi latérale arrondie opposée à l'arête centrale de l'emballage. Cette solution permet l'ouverture de la portion par le déchirement de sa base triangulaire puis de la paroi latérale arrondie de la portion. Un premier inconvénient de cette solution est qu'elle convient mal aux emballages en matériau plastique comme du polypropylène par exemple. Un second inconvénient de cette solution est qu'elle entraîne l'ouverture d'une surface globale insuffisante pour pouvoir se saisir facilement du fromage sans s'en mettre sur les doigts.

[0003] Une seconde solution de l'art antérieur pour ouvrir ce type d'emballage est décrite dans le document EP0803439. Elle repose sur deux bandes de déchirement parcourant les trois parois latérales de la portion triangulaire. Elles provoquent l'ouverture des parois latérales de la portion, la base et le couvercle restant disposés sur le fromage. Un premier inconvénient de cette solution vient du fait qu'elle est liée à un procédé de fabrication particulier de l'emballage qui repose sur la réalisation des parois latérales séparément par leur enroulement autour d'un mandrin, puis sur l'ajout de la base et du couvercle. D'autre part, un second inconvénient provient du fait que la saisie de la base et du couvercle de l'emballage après son ouverture avant la consommation de son contenu n'est pas aisée, se fait difficilement sans se salir les mains.

[0004] Enfin dans le FR 2597436 on propose un dispositif pour l'ouverture facile d'un emballage triangulaire, comprenant une base, un couvercle et trois parois latérales une de petite dimension et deux de plus grande dimension. Deux bandes de déchirement se rejoignant pour former une languette et parcourent la paroi latérale de petite dimension et la base de l'emballage afin de

provoquer le déchirement de la base et d'une surface importante de la petite paroi latérale lors de la traction de la languette.

[0005] Un premier objet de la présente invention consiste à proposer un dispositif d'ouverture pour un emballage de type triangulaire et l'emballage associé, qui permet l'ouverture d'une surface importante de l'emballage et bien disposée pour faciliter la saisie du fromage de manière conviviale.

[0006] Un second objet de la présente invention consiste à proposer un dispositif d'ouverture pour un emballage de type triangulaire adapté à des emballages en différents matériaux, comme l'aluminium ou le plastique.

[0007] Un troisième objet de l'invention consiste à proposer un procédé de fabrication simple et bon marché d'un tel dispositif.

[0008] L'invention repose sur un dispositif pour l'ouverture facile d'un emballage sensiblement triangulaire, défini par la revendication 1.

[0009] Selon un premier mode d'exécution, le dispositif pour l'ouverture facile d'un emballage sensiblement triangulaire est **caractérisé en ce que** la languette est disposée sur une partie angulaire proche d'une arête de l'emballage, opposée à une grande paroi latérale, en ce qu'une première bande s'étend le long d'un grand côté sur la base puis se prolonge sur un premier côté de la grande paroi latérale et en ce que la seconde bande s'étend le long d'un autre côté sur la base pour être prolongée sur un second côté de la grande paroi latérale afin de permettre l'ouverture de la base et de la grande paroi latérale par une traction de la languette.

[0010] Selon un second mode d'exécution, le dispositif pour l'ouverture facile d'un emballage sensiblement triangulaire est **caractérisé en ce que** la languette se trouve sur une paroi latérale, en ce qu'une première bande s'étend sur un côté de la paroi latérale, traverse la base vers un angle et s'étend sur un côté d'une autre paroi latérale et en ce qu'une seconde bande s'étend sur un autre côté de la paroi latérale, traverse la base le long d'un côté opposé à l'angle et s'étend sur un autre côté de l'autre paroi latérale afin de permettre l'ouverture de la base et des deux parois latérales par une traction de la languette.

[0011] L'invention concerne aussi un emballage à base sensiblement triangulaire comprenant une base, un couvercle et trois parois latérales, **caractérisé en ce qu'il** comprend un dispositif d'ouverture facile tel que décrit précédemment.

[0012] Selon une première variante, l'emballage est **caractérisé en ce qu'il** est sensiblement triangulaire isocèle et en ce que les deux bandes de déchirement du dispositif d'ouverture facile ne sont pas identiques, une d'entre elle s'étendant sensiblement le long du petit côté sur la base de l'emballage.

[0013] La languette peut être disposée sur une partie angulaire repliée sur la paroi latérale opposée à cette partie angulaire. Elle peut faire saillie sur le couvercle de l'emballage.

[0014] L'emballage peut être en aluminium ou en plastique et comprenant des prédécoupes au niveau de la languette pour favoriser l'initiation de son déchirement.

[0015] L'invention concerne aussi un procédé de fabrication d'un emballage défini par la revendication 10.

[0016] Selon une variante, le film est en plastique et l'étape c) comprend des pliages à chaud.

[0017] Cet objet, caractéristiques et avantages de la présente invention seront exposés en détail dans la description suivante de modes d'exécution particuliers faits à titre non-limitatif en relation avec les figures jointes parmi lesquelles :

La figure 1 représente une vue d'un film dans une étape au début de la fabrication de l'emballage selon un premier mode d'exécution de l'invention ;

la figure 2 représente une vue en perspective de l'emballage selon le premier mode d'exécution de l'invention ;

la figure 3 représente une vue de l'emballage au début de son opération d'ouverture selon le premier mode d'exécution de l'invention ;

la figure 4 représente une vue de l'emballage ouvert selon le premier mode d'exécution de l'invention ;

la figure 5 représente une vue d'un film dans une étape au début de la fabrication de l'emballage selon un second mode d'exécution de l'invention ;

la figure 6 représente une vue en perspective de l'emballage selon le second mode d'exécution de l'invention ;

la figure 7 représente une vue de l'emballage au début de son opération d'ouverture selon le second mode d'exécution de l'invention ;

la figure 8 représente une vue de l'emballage ouvert selon le second mode d'exécution de l'invention.

[0018] L'invention concerne donc les emballages triangulaires, comme illustrés aux figures 2 et 6, comprenant une base 2, un couvercle 6 et trois parois latérales 13, 14 et 15.

[0019] Selon le premier mode d'exécution de l'invention, un tel emballage est fabriqué à partir d'un film 1 en matériau plastique, par exemple du polypropylène, comprenant une base 2 sensiblement triangulaire isocèle, dont les deux grands côtés de même longueur 3 et 4 délimitent respectivement deux parties 13 et 14 destinées à former des parois latérales de l'emballage après pliage. La base 2 comprend en outre un troisième côté 5 de plus petite dimension, arrondi car la base 2 est en fait une portion triangulaire issue d'un disque de centre O, qui délimite la base 2 d'une partie 15 dont le pliage formera la paroi latérale arrondie opposée au centre O de la portion. Le film 1 comprend de plus des parties d'angle 17, 18 placées dans cet ordre entre les parties 13 ou 14 et la partie 15, séparées par une ligne de pliage 19 qui formera une arête 19 de la future portion après pliage. Enfin, le film 1 comprend une partie 20 en forme de queue de poisson, symétrique autour de la ligne de

pliage centrale 16 destinée à former la troisième arête de la portion après pliage, arête s'élevant verticalement au-dessus du centre O de la portion triangulaire. Cette partie 20 a pour fonction de former cette arête 16 ainsi que d'assurer l'étanchéité de la portion dans cette zone.

[0020] Selon l'invention, deux bandes de déchirement 23, 25 sont respectivement disposées et thermosoudées le long des côtés 3 et 5 sur la base 2 du film 1. Ces deux bandes se rejoignent, sont superposées et liées l'une à l'autre le long d'une ligne de pliage 19 d'une zone angulaire, sur une partie d'angle 17 du film pour former une languette unique 27 qui s'étend au-delà du film 1. De plus, cette languette 27 traverse une petite surface de la partie latérale 13 au niveau de son intersection avec les parties 2, 17 et 15. Les deux bandes 23, 25 se prolongent au niveau de leur seconde extrémité sur les bords d'une partie de la paroi latérale 14 opposée à la zone angulaire portant la languette 27, respectivement en une bande 21 longeant la frontière entre les parties 14 et 20 et en une bande 22 longeant la frontière entre les parties 14 et 17 du film 1. Dans ce mode d'exécution, le film 1 est en polypropylène et deux prédécoupes 29 sont prévues sur la périphérie du film 1 autour de la languette 27.

[0021] En variante, la même configuration comprenant deux bandes de déchirement peut être obtenue à partir d'une bande unique continue pliée de façon à former la languette 27 et les deux bandes de part et d'autre. Le terme "deux bandes" inclut donc aussi une réalisation de deux parties d'une même bande de déchirement. Une telle bande de déchirement peut être en polyester ou en polypropylène.

[0022] Le film 1 est plié à chaud selon un procédé de fabrication connu, tel que celui décrit dans le document W02004/052753, pour former la portion illustrée en perspective en figure 2, la base 2 se trouvant sur le dessus. Les lignes de pliage 16 et 19 forment les trois arêtes de la portion triangulaire, une partie des parties latérales 13, 14 et 15 du film, après un premier pliage autour respectivement des lignes 3, 4 et 5 forment les parois latérales de la portion terminée. L'extrémité de ces parties 13, 14 et 15 est à nouveau pliée par-dessus un couvercle 6 ajoutée en vis à vis de la base 2, après remplissage de l'emballage, pour permettre la fermeture étanche de l'emballage, selon des lignes non représentées. Les parties d'angles 17, 18 et 20 sont repliées sur les parties latérales de l'emballage. Le résultat obtenu est donc une portion sensiblement triangulaire isocèle, comprenant deux grandes parois latérales 13 et 14 de mêmes dimensions, se rejoignant sur une arête 16, et délimitées avec une petite paroi latérale arrondie 15 par deux arêtes 19.

[0023] Avantagusement, la partie 17 comprenant la languette 27 est repliée sur la paroi latérale arrondie 15, plutôt que sur la paroi latérale 13, puis sur le couvercle 6. Selon une variante non illustrée, la languette 27 pourrait longer l'arête 19 sur la partie angulaire 18, au lieu de la partie 17, et rejoindre la base 2 en traversant la portion 15, au lieu de la paroi 13, ces parties angulaires 17 et 18 étant alors avantagusement repliées sur la paroi laté-

rale 13 de la portion terminée et non sur la paroi 15. Ces configurations, par laquelle la languette 27 effectue une sorte de contour de l'arête 19, est partiellement enroulée autour de l'arête 19, permettent lors de sa traction, dont la partie en saillie est saisie manuellement au niveau du couvercle 6 de l'emballage, de faciliter l'initiation du découpage du film puisque le parcours de la languette 27 induit une résistance au simple dépliage de la portion et une direction particulière de la force de traction exercée qui est favorable au déchirement de la portion. Ce principe d'enroulement de la languette au niveau d'une arête de la portion peut se résumer par un pliage de la partie angulaire sur la paroi latérale opposée à la partie d'angle sur laquelle elle est disposée. En remarque, ce principe, appliqué à une solution de l'art antérieur telle que celle décrite dans le brevet FR2597441 au niveau de l'arête 16, permettrait aussi son amélioration.

[0024] La figure 3 illustre la phase initiale de l'ouverture de la portion triangulaire dans laquelle la languette 27 a été tirée et a entraîné un déchirement de la portion dans la zone angulaire autour de l'arête 19. La figure 4 illustre la portion après son ouverture complète suite à la traction prolongée de la languette 27. Les deux bandes de déchirement 23 et 25 provoquent le déchirement de l'emballage le long des côtés 3 et 5 et donc l'ouverture de la surface totale de la base 2 puis les deux bandes de déchirement 21 et 22, qui s'étendent sensiblement sur toute l'épaisseur de l'emballage sur la paroi latérale 14, provoquent le déchirement de cette paroi latérale 14 sur toute sa surface.

[0025] Cette solution présente donc les avantages suivants :

- l'initiation du déchirement est facilitée ;
- l'ouverture de l'emballage est réalisée facilement, sur une surface globale plus importante que dans l'art antérieur, puisque représentant la base 2 plus la surface d'une grande paroi latérale 14 et non la petite surface latérale 15 ;
- l'emballage ouvert peut être saisi manuellement de manière conviviale, sans toucher à son contenu, par exemple en plaçant le pouce sur la surface intérieure de la base 2 déchirée et l'index sur la surface extérieure du couvercle 6 sur lequel repose toujours le contenu. Ce contenu peut ainsi être facilement saisi, soit en le démoulant dans une assiette, soit en le portant directement à la bouche ;
- la forme de l'emballage contenant le fromage après son ouverture est telle qu'elle ne présente pas de recoin dans lequel pourrait rester coincer une partie du contenu.

[0026] Finalement, ce mode d'exécution de l'invention concerne plus particulièrement les emballages triangulaires ayant des parois latérales de dimensions différentes, grandes et petites.

[0027] Les figures 5 à 8 illustrent un second mode d'exécution de l'invention, sur lesquelles des références

identiques correspondent aux mêmes caractéristiques. Ce mode d'exécution diffère du mode précédent par l'emplacement des bandes de déchirement.

[0028] Deux bandes de déchirement en aluminium ou polyester sont utilisées et disposées sur un film 1 en aluminium de forme équivalente à celui de la figure 1. Comme illustré sur la figure 5, ces deux bandes se rejoignent pour former une languette 37 faisant saillie au-delà de la partie latérale 14 du film 1, dans une zone plus proche de la partie d'angle 17 que de la partie 20. Les deux bandes de déchirement de cette languette 37 se séparent ensuite et traversent la paroi latérale 14 par respectivement deux parties 31 et 32. La première partie 31 traverse la base 2 au niveau de son angle O correspondant au centre du disque dont la portion est issue, puis se prolonge par une partie 33 sur la paroi latérale 13 sur une longueur correspondant à l'épaisseur du futur emballage terminé, illustré en figure 6. La seconde bande comprend une partie 35 prolongeant la partie 32, qui traverse la base 2 en longeant sensiblement son petit côté 5, puis qui se prolonge sur la paroi latérale 13 par une partie 34 sur une longueur correspondant à l'épaisseur du futur emballage terminé. La languette 37 fait saillie sur le couvercle 6, comme illustré sur la figure 6.

[0029] Les figures 7 et 8 illustrent l'ouverture de l'emballage. La traction sur la languette 37 provoque le déchirement de la quasi-totalité de la paroi latérale 14, puis la totalité de la surface de la base 2, et enfin la totalité de la surface de l'autre grande paroi latérale 13.

[0030] Cette solution présente donc les avantages suivants :

- l'ouverture de l'emballage est réalisée facilement, sur une surface globale plus importante que dans l'art antérieur, puisque représentant la base 2 plus la surface des deux grandes parois latérales 13, 14 ;
- l'emballage ouvert peut être saisi manuellement de manière conviviale, sans toucher à son contenu, qui peut être facilement saisi, soit en le démoulant dans une assiette soit en le portant directement à la bouche ;
- la forme de l'emballage contenant le fromage après son ouverture est telle qu'elle ne présente pas de recoin dans lequel pourrait rester coincer une partie du fromage.

[0031] Finalement, l'invention concerne les emballages triangulaires en un matériau quelconque comme de l'aluminium ou du plastique, et permet une meilleure ouverture de ces emballages grâce au déchirement d'au moins la base et une surface importante des parois latérales. Elle comprend donc une disposition des bandes de déchirement pour définir une surface totale importante de parois latérales de la portion triangulaire qui se déchire. Cette surface est plus précisément définie par la surface comprise entre les deux bandes de déchirement. Dans le premier mode d'exécution, cette surface est importante car elle concerne la totalité d'une grande paroi

latérale et dans le second mode d'exécution, cette surface est importante car elle concerne quasiment la totalité des deux grandes parois latérales. Toute autre combinaison intermédiaire pourrait convenir.

[0032] Dans le cas particulier des portions provenant de la découpe d'un disque, sensiblement triangulaire isocèles, la solution repose sur deux bandes de déchirement qui ne sont plus identiques, ne sont plus réparties de manière symétrique sur la portion comme dans l'art antérieur, mais dont une bande traverse la base en longeant sensiblement le petit côté arrondi 5, pour permettre le déchirement d'au moins une grande paroi latérale.

[0033] Enfin, l'invention porte aussi sur un procédé de fabrication d'un emballage qui comprend les étapes suivantes :

a) découpe d'un film 1 comprenant une base 2 et trois parties latérales de dimensions différentes 13, 14, 15,

b) fixation de deux bandes de déchirement sur le film 1, se rejoignant sur une extrémité pour former une languette 27, 37, traversant la base 2 et s'étendant sur des parois latérales 14, 13 pour délimiter une zone de déchirement importante de ces parois latérales,

c) pliage du film 1 pour former une coquille,

d) remplissage de la coquille par un contenu comme du fromage,

e) pose d'un couvercle 6 sur ce contenu et rabat des parois latérales sur ce couvercle.

[0034] En remarque, les étapes a) et b) peuvent être inversées dans le temps, les bandes étant d'abord disposées sur le film appartenant à un rouleau avant son découpage dans ce rouleau.

Revendications

1. Dispositif pour l'ouverture facile d'un emballage sensiblement triangulaire, comprenant une base (2), un couvercle (6) et trois parois latérales (13, 14, 15), une de petite dimension (15) et deux de plus grande dimension (13, 14), comprenant deux bandes de déchirement (21, 23; 22, 25; 31, 33; 32, 35) se rejoignant pour former une languette (27, 37), ces deux bandes étant aptes à parcourir une partie des parois latérales (13; 13, 14) et de la base (2) de l'emballage afin de provoquer le déchirement de la base et d'une surface globale importante des parois latérales lors de la traction de la languette (27, 37), **caractérisée en ce que** ces bandes (21, 23; 22, 25; 31, 33; 32, 35) sont aptes à provoquer le déchirement d'au moins une grande paroi latérale.

2. Dispositif pour l'ouverture facile d'un emballage sensiblement triangulaire selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** la languette (27) est disposée sur une partie angulaire (17; 18) proche d'une arête (19) de l'emballage, opposée à une grande paroi latérale (14), **en ce qu'**une première bande (23, 21) s'étend le long d'un grand côté (3) sur la base (2) puis se prolonge sur un premier côté de la grande paroi latérale (14) et **en ce que** la seconde bande (25, 22) s'étend le long d'un autre côté (5) sur la base (2) pour être prolongée sur un second côté de la grande paroi latérale (14) afin de permettre l'ouverture de la base (2) et de la grande paroi latérale (14) par une traction de la languette (27).

3. Dispositif pour l'ouverture facile d'un emballage sensiblement triangulaire selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** la languette (37) se trouve sur une paroi latérale (14), **en ce qu'**une première bande (31, 33) s'étend sur un côté de la paroi latérale (14), traverse la base (2) vers un angle (O) et s'étend sur un côté d'une autre paroi latérale (13) et **en ce qu'**une seconde bande (32, 35, 34) s'étend sur un autre côté de la paroi latérale (14), traverse la base (2) le long d'un côté (5) opposé à l'angle (O) et s'étend sur un autre côté de l'autre paroi latérale (13) afin de permettre l'ouverture de la base (2) et des deux parois latérales (14, 13) par une traction de la languette (37).

4. Emballage à base sensiblement triangulaire comprenant une base (2), un couvercle (6) et trois parois latérales (13, 14, 15), **caractérisé en ce qu'**il comprend un dispositif d'ouverture facile selon l'une des revendications 1 à 3.

5. Emballage selon la revendication 4 **caractérisé en ce qu'**il est sensiblement triangulaire isocèle et **en ce que** les deux bandes de déchirement du dispositif d'ouverture facile ne sont pas identiques, une d'entre elle s'étendant sensiblement le long du petit côté (5) sur la base (2) de l'emballage.

6. Emballage selon la revendication 4 ou 5 **caractérisé en ce qu'**il comprend un dispositif d'ouverture selon la revendication 2, **en ce que** la languette (27) est disposée sur une partie angulaire (17; 18) repliée sur la paroi latérale opposée (15, 13) à cette partie angulaire.

7. Emballage selon l'une des revendications 4 à 6, **caractérisé en ce que** la languette (27, 37) fait saillie sur le couvercle (6) de l'emballage.

8. Emballage selon l'une des revendications 4 à 7, **caractérisé en ce qu'**il est en aluminium.

9. Emballage selon l'une des revendications 4 à 7, **ca-**

caractérisé en ce qu'il est en plastique et comprend des prédécoupes (29) au niveau de la languette (27) pour favoriser l'initiation de son déchirement.

10. Procédé de fabrication d'un emballage selon l'une des revendications 4 à 9, **caractérisé en ce qu'il** comprend les étapes suivantes :

- a. découpe d'un film (1) comprenant une base (2) et trois parties latérales (13, 14, 15), une de petite dimension (15) et deux de plus grande dimension (13, 14),
- b. fixation de deux bandes de déchirement sur le film (1), se rejoignant sur une extrémité pour former une languette (27, 37), traversant la base (2) et s'étendant sur au moins une grande paroi latérale (14, 13) pour délimiter une zone de déchirement importante de ces parois latérales,
- c. pliage du film (1) pour former une coquille,
- d. remplissage de la coquille par un contenu comme du fromage,
- e. pose d'un couvercle (6) sur ce contenu et rabat des parois latérales sur ce couvercle.

11. Procédé de fabrication d'un emballage selon la revendication 10, **caractérisé en ce que** le film (1) est en plastique et **en ce que** l'étape c) comprend des pliages à chaud.

Claims

1. Device for the easy opening of an essentially triangular package, including a base (2), a cover (6) and three lateral walls (13, 14, 15) from which one (15) has a small dimension and two (13, 14) a greater dimension and having two tear-off strips (21, 23; 22, 25; 31, 33; 32, 35) which are connected to form a tear-tab (27, 37) these two strips being capable of running along a portion of the lateral walls (13; 13, 14) and of the base (2) of the package for provoking the tearing open of the base and of an important overall surface of the lateral walls when the tear-tab (27, 37) is pulled, **characterised in that** these strips (21, 23; 22, 25; 31, 33; 32, 35) are capable of causing the tearing open of at least one great lateral wall.
2. Device for the easy opening of an essentially triangular package according to claim 1, **characterised in that** the tear-tab (27) is disposed at an angular portion (17; 18) near an edge (19) of the package and opposed to a great lateral wall (14), **in that** a first strip (23, 21) extends lengthways a great side (3) on the base (2) and then is prolonged on a first side of the great lateral wall (14), and **in that** the second strip (25, 22) extends lengthways another side (5) on the base (2) and then is prolonged on a second side of the great lateral wall (14) for allowing

the opening of the base (2) and of the great lateral wall (14) when the tear-tab (27) is pulled out.

3. Device for the easy opening of an essentially triangular package according to claim 1, **characterised in that** the tear-tab (37) is disposed on a lateral wall (14), **in that** a first strip (31, 33) extends on a side of the lateral wall (14), traverses the base (2) against an angle (0) and extends to the side of another lateral wall (13), and **in that** a second strip (32, 35, 34) extends on another side of the lateral wall (14), traverses the base (2) lengthways a side (5) opposed to an angle (0) and extends on another side of the other lateral wall (13) for allowing the opening of the base (2) and of the two lateral walls (14, 13) when the tear-tab (37) is pulled out.
4. Package, having an essentially triangular base and comprising a base (2), a cover (6) and three lateral walls (13, 14, 15), **characterised in that** it includes a device for the easy opening according one of claims 1 to 3.
5. Package according to claim 4, **characterised in that** it is essentially equal-sided triangular, and **in that** the two strips for tearing open of the device for the easy opening are not identical, one of them extending essentially lengthways the small side (5) on the base (2) of the package.
6. Package according to claim 4 or 5, **characterised in that** it includes an opening device according to claim 2, **in that** the tear-tab (27) is disposed on an angular portion (17; 18) and is bent over on the lateral wall (15, 13) opposed to this angular portion.
7. Package according to one of claims 4 to 6, **characterised in that** the tear-tab (27, 37) projects over the cover (6) of the package.
8. Package according to one of claims 4 to 7, **characterised in that** it is of aluminium.
9. Package according to one of claims 4 to 7, **characterised in that** it is of a plastics material and comprises pre-cuts (29) in the region of the tear-tab (27) for favouring the initiation of its tearing open.
10. Method for the manufacture of a package according to claims 4 to 9, **characterised in that** that it includes the following steps:
 - a) cutting out a pattern comprising a base (2) and three lateral portions (13, 14, 15), one of them (15) having a small dimension, and the two others (13, 14) a greater dimension, from a film (1),
 - b) fastening two opening strips on the film (1)

which meet at one extremity to form a tear-tab (27, 37), traversing the base (2) and extending until at least one great lateral wall (14, 13) for delimiting a zone of an important ripping up of these lateral walls,

- c) bending-up the film (1) for forming a bowl,
- d) filling the bowl with contents such as cheese,
- e) putting a cover (6) on the contents and bending lateral walls on this cover.

11. Method for the manufacture of a package according to claim 10, **characterised in that** the film (1) is of plastics material, and **in that** step c) comprises bendings under heat.

Patentansprüche

1. Vorrichtung zum leichten Öffnen einer im Wesentlichen dreieckigen Verpackung, die einen Boden (2), einen Deckel (6) und drei seitliche Wandungen (13, 14, 15) aufweist, von denen eine (15) eine kleine Dimension und die beiden anderen (13, 14) je eine grössere Dimension aufweisen, und mit zwei Aufreissstreifen (21, 23; 22, 25; 31, 33; 32, 35), die miteinander verbunden sind und dabei eine Zunge (27, 37) bilden, wobei diese beiden Streifen dazu eingerichtet sind, über einen Teil der seitlichen Wandungen (13; 13, 14) und über den Boden (2) der Verpackung zu laufen, um ein Aufreissen des Bodens und einer grossen Gesamtfläche der seitlichen Wandungen zu bewirken, wenn an der Zunge (27, 37) gezogen wird, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Streifen (21, 23; 22, 25; 31, 33; 32, 35) dazu eingerichtet sind, das Aufreissen mindestens einer grossen seitlichen Wandung zu bewirken.
2. Verfahren zum leichten Öffnen einer im Wesentlichen dreieckigen Verpackung nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Aufreissstreifen (27) auf einem Winkelbereich (17; 18) in der Nähe einer Kante (19) der Verpackung angeordnet ist, welche einer grossen seitlichen Wandung (14) gegenüberliegt, und dass sich ein erster Streifen (23, 21) entlang einer grossen Seite (3) auf dem Boden (2) erstreckt und sich dann auf einer ersten Seite der grossen seitlichen Wandung (14) fortsetzt, und dass sich der zweite Streifen (25, 22) entlang einer anderen Seite (5) des Bodens (2) erstreckt und sich dann auf einer zweiten Seite der grossen seitlichen Wandung (14) fortsetzt, um die Öffnung des Bodens (2) und der grossen seitlichen Wandung (14) bei einem Zug auf die Zunge (27) zu bewirken.
3. Vorrichtung zum leichten Öffnen einer im Wesentlichen dreieckigen Verpackung nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** sich die Aufreisszunge (37) auf einer seitlichen Wandung (14) befindet,

und dass sich ein erster Streifen (31, 33) auf einer Seite der seitlichen Wandung (14) erstreckt, den Boden (2) in Richtung eines Winkels (0) überquert und sich dann auf der Seite einer anderen seitlichen Wandung (13) fortsetzt, und dass sich ein zweiter Streifen (32, 35, 34) auf einer anderen Seite der seitlichen Wandung (14) erstreckt, den Boden (2) längs einer Seite (5) überquert, die dem Winkel (0) gegenüberliegt und sich auf einer anderen Seite der anderen seitlichen Wandung (13) fortsetzt, um die Öffnung des Bodens (2) und der beiden seitlichen Wandungen (14, 13) bei einem Zug auf die Zunge (37) zu ermöglichen.

4. Im Wesentlichen dreieckige Verpackung, mit einem Boden (2), einem Deckel (6) und drei seitlichen Wandungen (13, 14, 15), **dadurch gekennzeichnet, dass** sie eine Vorrichtung zum leichten Öffnen nach einem der Ansprüche 1 bis 3 aufweist.
5. Verpackung nach Anspruch 4, **dadurch gekennzeichnet, dass** sie im Wesentlichen ein gleichseitiges Dreieck bildet, und dass die beiden Aufreissstreifen der Vorrichtung zum leichten Öffnen nicht identisch sind, wobei sich ein Streifen entlang der kleinen Seite (5) auf dem Boden (2) der Verpackung erstreckt.
6. Verpackung nach Anspruch 4 oder 5, **dadurch gekennzeichnet, dass** sie eine Vorrichtung zum Öffnen nach Anspruch 2 aufweist, dass sich der Aufreissstreifen (27) auf einem Winkelbereich (17; 18) befindet, und dass die gegenüberliegende Seitenwandung (15, 13) auf diesen Winkelbereich herabgebogen ist.
7. Verpackung nach einem der Ansprüche 4 bis 6, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Aufreisszunge (27, 37) über den Deckel (6) der Verpackung hervorragt.
8. Verpackung nach einem der Ansprüche 4 bis 7, **dadurch gekennzeichnet, dass** sie aus Aluminium besteht.
9. Verpackung nach einem der Ansprüche 4 bis 7, **dadurch gekennzeichnet, dass** sie aus Kunststoff besteht und voreingeschnittene Bereiche (29) nahe des Aufreissstreifens (27) aufweist, um den Beginn des Aufreisens zu begünstigen.
10. Verfahren zur Herstellung einer Verpackung nach einem der Ansprüche 4 bis 9, **dadurch gekennzeichnet, dass** es die folgenden Schritte aufweist:
 - a) Ausschneiden eines Musters aus einem Film (1), welches einen Boden (2) und drei seitliche Wandungen (13, 14, 15) aufweist, wobei eine

dieser Wandungen eine kleine Dimension (15) und die beiden anderen grössere Dimensionen (13, 14) aufweisen,

- b) Befestigung von zwei Aufreissstreifen auf dem Film (1), die sich an einem Ende vereinigen und dabei eine Aufreisszunge (27, 37) bilden, welche den Boden (2) überquert und sich bis auf mindestens eine grosse seitliche Wandung (14, 13) erstreckt, um eine grosse Aufreisszone auf diesen seitlichen Wandungen abzugrenzen,
- c) Umlegen des Films (1) unter Bildung eines offenen Behälters,
- d) Auffüllen des Behälters mit einem Inhaltsprodukt, beispielsweise einem Käse,
- e) Auflegen eines Deckels (6) auf das Inhaltsprodukt und Umlegen der Seitenwände auf diesen Dekkel.

11. Verfahren zur Herstellung einer Verpackung nach Anspruch 10, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Film (1) aus Kunststoff besteht, und dass der Verfahrensschritt c) Umlegen in der Wärme umfasst.

25

30

35

40

45

50

55

Fig.1

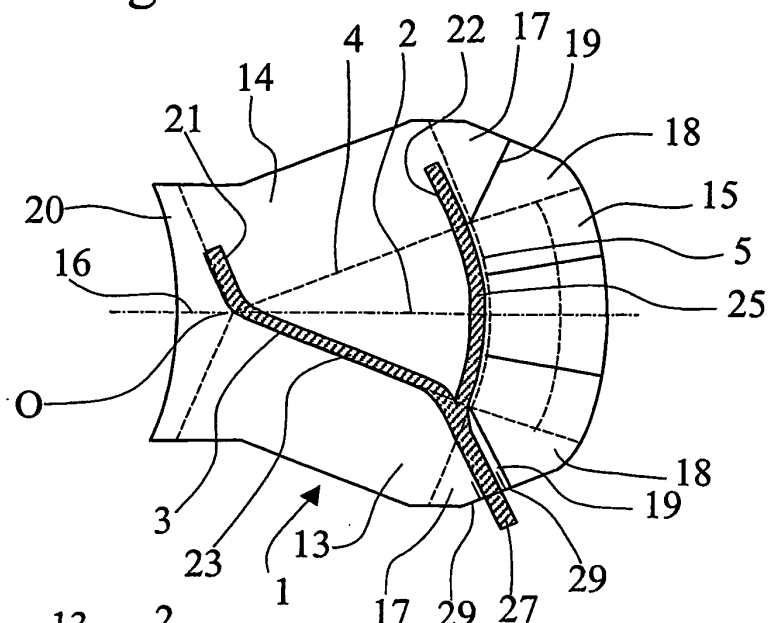


Fig.2

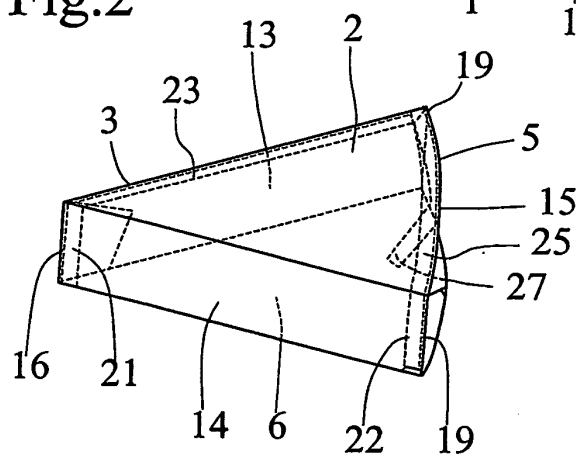


Fig.3

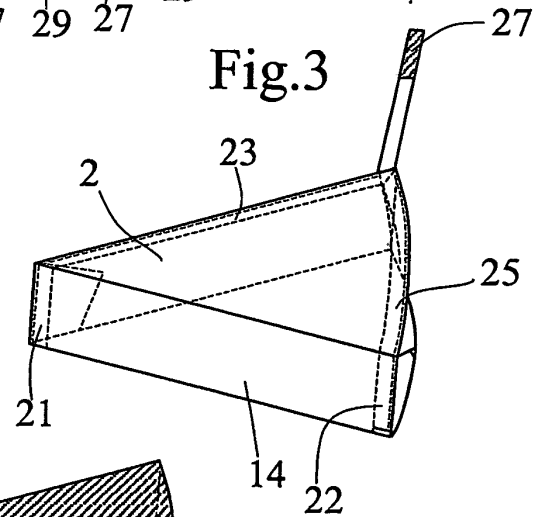
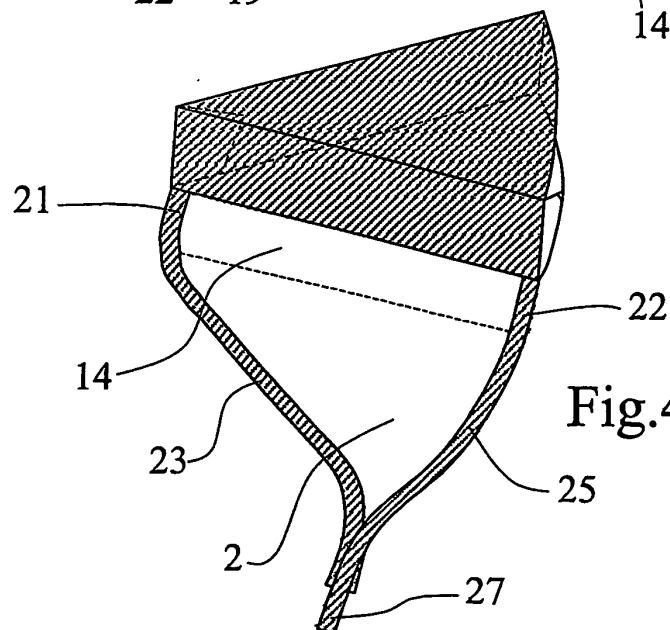
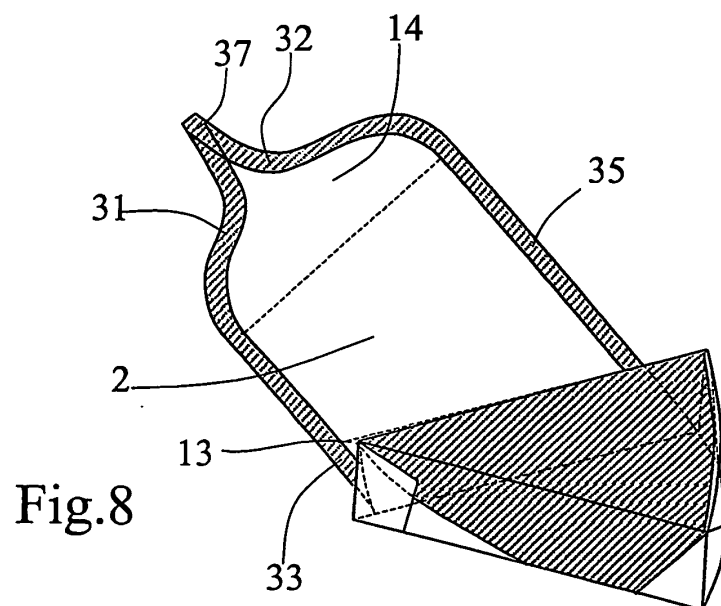
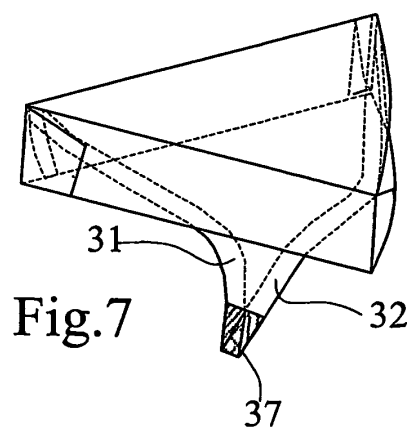
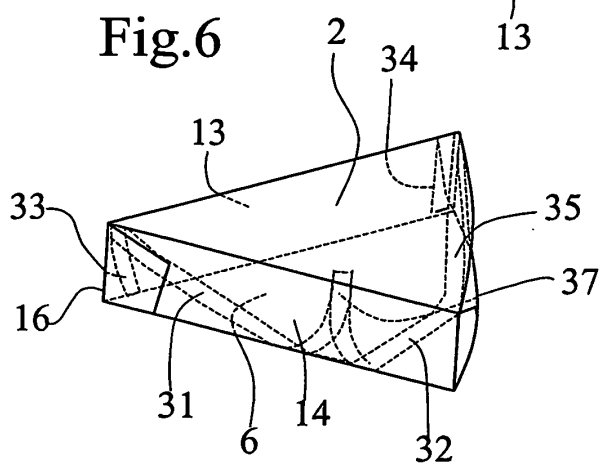
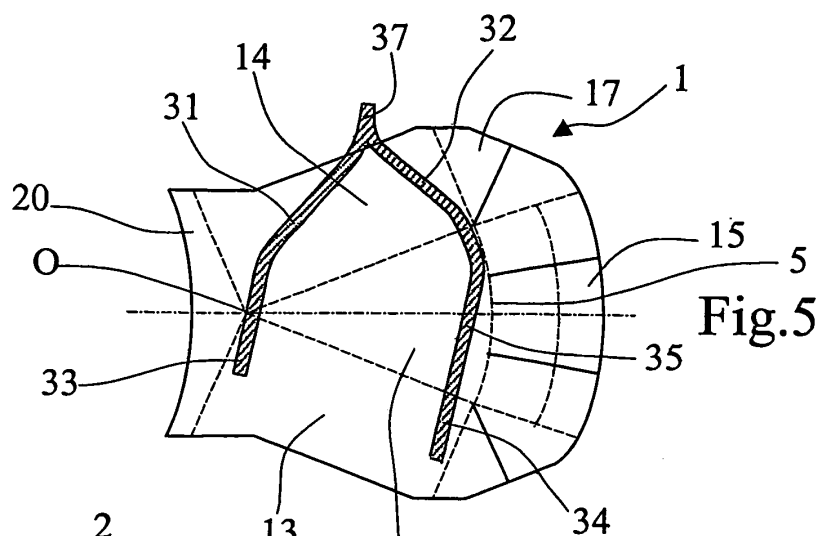


Fig.4





RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- FR 2597441 [0002] [0023]
- EP 0803439 A [0003]
- FR 2597436 [0004]
- WO 2004052753 A [0022]